

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant le tableau de
Van Dyck, appartenant à l'Eglise
de Saventhem.

1919

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

1919 Tableau de Van Dyck appartenant à l'Eglise de Saventhem.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1919

Brux 14 Mars 1887

à M^r le Ministre de l'Instruction
P.^b

Par votre lettre du 25
Janv^r 87, chef^{me} des Beaux-
Arts, N^o 16366, nous avez
bien voulu nous autoriser
à venir en négociation
pour l'achat du tableau de
Van Dyck, appartenant à
l'Eglise de Saint-Thomas.

Avant de nous mettre
officiellement en rapport avec
le Conseil de fabrique,
nous avons eu l'honneur de
faire faire une démarche
par M^r V. Le Roy, Expert
des Eglises, en vue de
présenter les intentions
de l'Eglise relativement
à l'acquisition de cette œuvre.

Nous venons à regret
de vous dire, M^r le Min^{ist},
que, d'après les renseignements

qui nous ont été donnés,
la fabrique ne semble
guère disposée à vendre
le tableau qui orne le
maître-autel de l'église
de Saverthem.

Nous avons examiné
de loin l'acte compréhensif
la suite des négociations
futur ~~un~~ et il
nous a paru préférable
dans l'intérêt des classes
de solliciter la surveillance
concurrente du Gouvernement.

Nous avons, en conséquence,
l'honneur de vous prier
M^r le Ministre, de vouloir
bien vous mettre directe-
ment en rapport avec
l'Administration de
l'Eglise pour la cession
de l'œuvre de Van Dyck.

J'en poursuivrai notre
intervention dans cette
affaire

Nous ne nous Dissi-
-mulerons pas combien
sera grande la difficulté
de triompher ~~de~~ des
résistances opposées
à la vente projetée.

La Commission sera
heureuse, elle le souhaite,
de pouvoir vous exprimer
sa reconnaissance pour
le service que vous avez
rendu à notre galerie
nationale en faisant
heureusement aboutir
cette négociation.

Ag^{re}.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire
R^h

R^h
T^h

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 16366

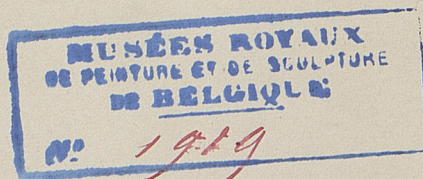
N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

28 Août 1886.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que vous êtes autorisés à ouvrir,
avec le conseil de fabrique de l'église
de Saventhem, les négociations que vous
m'avez proposées en vue de l'acquisition, pour
le Musée de l'État, du célèbre tableau
de Van Dyck appartenant à cette église.
Je vous prie toutefois d'examiner si le prix
d'acquisition ne pourrait pas en être réduit,
ce chef d'œuvre étant évidemment, dans
l'actuel des choses, d'un minime profit
pour l'église où il est rarement visité.

agréz, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre,
J. F. Moreau

À la Commission des Musées
royaux de peinture et de sculpture.

Brux. le 29 Octobre 1885

Monsieur le Ministre

« chef de B. ch. N^o 16366 —

Cour de conformer au V^o qui nous
a été exprimé par votre Décret en date
du 20 septembre, plusieurs de nos membres de
notre commission se sont rendus à Saven-
them, accompagnés de M. Victor Le Roy
expert de l'Etat, afin d'examiner le tableau
de Van Dyck ayant pour sujet l'acte
charitable de S. Martin et de s'assurer de
son état actuel. Un long et minutieux
examen, qui a porté sur toutes les parties
de l'œuvre a eu pour résultat la constata-
tion de faits suivants :

Le tableau de Van Dyck subit de
décoloration qui sont de nature à inspirer
de grandes inquiétudes relativement à sa
conservation. L'humidité habituelle du
lieu dans lequel il est placé a décomposé
en de nombreux endroits la préparation
du panneau et fait soulever la couleur
qui menace de s'écarter. Il y a relative-
ment peu de temps que le chef-d'œuvre
de Van Dyck a été restauré et une nouvelle
restauration en est à présent nécessaire.

De telles opérations souvent répétées ne sont
pas, quelque soin qu'on y apporte, sans
laisser sur la peinture des traces qui la
déprécient aux yeux de connaisseurs. Quant
qu'elles finissent par ne plus pouvoir être
pratiquées efficacement et qu'un tableau
soumis à l'action persistante de l'humidité,
ainsi que l'est le S. Martin de Van
Dyck dans l'église de Savenhem, est

absolument destiné à peindre. La destination
n'est qu'une question de temps. Nos amis la
conviction qu'un déplacement qui ne devrait
pas le faire trop attendre est, pour cette
belle peinture l'unique chance de salut.

Nous nous insistons, Monsieur le Ministre,
à examiner la possibilité de l'acquisition
du S. Martin pour l'Etat. ~~On~~ doit tenir compte,
à cet égard, de diverses considérations. Il fut
un temps où l'église de Savenbaum recevait
annuellement un assez grand nombre de visiteurs
attirés par la renommée de l'église de Van
Dyck et par la curiosité de laquelle la
fabrique percevait un tribut qui pouvait
s'élever à une somme d'une certaine importance.
Savenbaum était un but de promenade pour
les habitants de Dusseldorf qui, dans leurs péré-
grinations ne dépassaient pas les limites d'un
canton assez étroit. Il n'en est plus de même
depuis l'établissement du chemin de fer.
On ne va plus à Savenbaum à pied ou
en chaise et lorsqu'on prend le train, ce
n'est pas pour s'arrêter à une aussi petite
distance. Le ~~seul~~ sacristain de l'église déclare
lui-même que le produit de visites au
tableau de Van Dyck est à-peu-près nul.
Le dommage matériel causé à la fabrique
de l'église de ~~Savenbaum~~ Savenbaum par la
cession du S. Martin à l'Etat devrait donc
être très insignifiant.

Une des premières conditions de cette cession
devrait être l'exécution d'une copie destinée
à prendre la place de l'original. Il y a,
sur les circonstances dans lesquelles le S. Martin
de Van Dyck fut enlevé une tradition
historique ou romanesque dont Savenbaum
doit s'efforcer de conserver un témoignage
visible en même temps que le souvenir. Il

En admettant que la propriété
de ce tableau soit la propriété
de l'église, il y aurait à

est à remarquer seulement que cette
copie devrait être exécutée par un véritable
artiste et non commandée, comme nous venons
à un peintre allemand. Quant à la somme
à offrir à la fabrique de l'église in-
définiment de la copie en question, il
nous a semblé qu'elle pourrait être fixée
approximativement à un chiffre de cinquante
mille francs.

Demandez ce qui est préférable de
maintenir le tableau de Van Dyck à la place
qu'il occupe dans l'église de Savenbaum ou
de le faire entrer dans le Musée de l'Etat,
ce devrait tout d'abord poser la question. Ce qu'il
faut décider, c'est si on laissera infaillible-
ment périr ce chef-d'œuvre dans la décadence
de détérioration constante où il ~~est~~ ^{se trouve} actuelle-
ment placé, ou si l'on obtiendra la conces-
sion de le placer dans le Musée de
l'Etat. On ne peut dire autant de plus
d'une œuvre de notre glorieuse école de
peinture. Il y a là une ^{amplification} ~~question~~ de
nationalisme à laquelle nous croyons forme-
ment que la fabrique d'église ne devrait
pas être indifférente, si l'on prenait le soin de
la leur exposer. On ne devrait trop
insister sur le point que de l'œuvre
après remplirait le même objet que
le original ~~valant~~ pour la décoration de
édifices religieux, tandis que par cette
substitution on assurerait la conservation de
une œuvre du génie de nos anciens maîtres.

Nous croyons devoir joindre à cette
lettre le rapport dans lequel M. Victor
Belin a exposé, avec les détails techniques
nécessaires, la situation actuelle du S.
Martin de Savenbaum.

Veuillez agréer, M. le Ministre,
l'ap. de sa haute considération.

Le Secrétaire,

Le Président,
[Signature]

Bruxelles, le 21 Octobre 1885



Monsieur le Secrétaire,

Pour satisfaire au désir de la Commission directrice des Musées royaux, je me suis rendu le 12 8^{he} ct à l'Eglise de Saventhem pour y examiner le tableau de Van Dyck représentant St. Martin faisant l'aumône aux pauvres.

J'ai constaté que l'état de conservation de cette œuvre, qui aux visites précédentes était très satisfaisant, ne s'est pas maintenu cet été, et laisse en ce moment beaucoup à désirer.

Subissant l'influence des variations constantes d'atmosphère, auxquelles elle est exposée, la peinture a subi de graves détériorations.

La chancissure résultant de l'humidité
Monsieur Victor Stienon, Secrétaire de la Commission
directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,

a décomposé le vernis en plusieurs places et finira par altérer les glacis, si l'on n'y remédie promptement. Les fortes chaleurs ont fait retrecir les panneaux dont la préparation n'adhère plus en plusieurs places; des parcelles de couleur tendent à s'écailler, surtout dans les parties où le panneau est mangé aux vers.

Les détériorations les plus graves se remarquent: dans la partie droite du terrain où la peinture se soulève, — dans la manche du mendiant agenouillé et dans son ceinturon, parties soulevées le long de la fissure, — dans le dos du mendiant assis, près de l'omoplate gauche, — dans la jambe gauche, et près de la rotule de la jambe droite (parties soulevées) Dans la main droite du S.^r Martin, dans le cou et le poitrail du cheval blanc, et près de l'arçon de la selle.

Le long du joint à gauche, et dans le pourpoint vert du cavalier, qui est fortement chanci ainsi que le cou et la tête du cheval.

Si le gouvernement veut conserver à nos descendants cette œuvre brillante du maître anversois, le remède le plus efficace est de la faire placer dans un

musée, car malgré les soins donnés aux tableaux peints sur panneaux, aussi bien surveillés qu'ils soient par les conseils de fabrique et le personnel des Eglises, il est impossible de les maintenir en bon état de conservation. Les vernis sont généralement décomposés au bout de quelques années, et toutes les préparations contenant de la colle s'altèrent au bout de peu de temps.

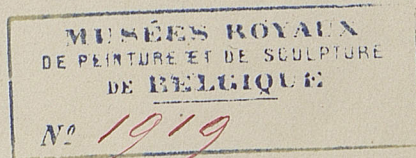
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire,
l'assurance de mes sentiments respectueux.

Victor Le Roy

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
des,
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 30 septembre 1888.



N° 16366

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Mon attention est attirée
sur l'état dans lequel se trouve
le tableau représentant St. Martin
par Jan. Dyck, qui orne un des
autels de l'église de Sarenthem.

Peint sur bois, cette œuvre
subit toutes les variations de tem-
pératures d'un temple froid & hu-
mide, et semble destinée à une
destruction partielle, malgré les
soins qui en ont été pris.

Je vous prie, Messieurs, de
vouloir bien faire inspecter d'urgence
ce tableau et de me faire connaître
si, en effet, il est menacé de ruine.
Je vous saurais gré également
d'examiner les possibilités de son
acquisition par l'Etat.

Avec Messieurs l'assurance
de ma considération distinguée.

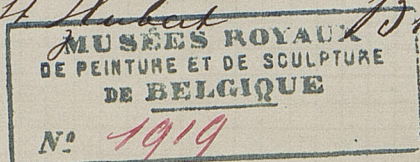
Le Ministre,

J. Moreux

La Commission
Directrice des Musées de
Peinture & de Sculpture
de l'Etat.

7 Galerie de la Reine

Pajage St Hubert



Bruxelles le 25 Août 1879.

Monsieur Stienon Secrétaire des Musées Royaux des Beaux Arts
1919 en Ville.

Veuillez donner communication de celle-ci, à la Commission Directrice de Votre Musée, à sa première réunion, avec prière de ma part, que les Messieurs, membres ne parlent pas de cette affaire soit qu'elle sera acceptée ou refusée par la Commission, car le moindre bruit pourrait me faire le grand tort, de me faire manquer l'affaire, voici de quoi il s'agit:

Est-ce que la Commission serait disposée de faire l'acquisition du tableau par van Dyck, représentant St Martin, qui se trouve dans l'Eglise de Saventhem. Si Oui, je me charge de le procurer pour la somme de trois cent cinquante mille francs. Néanmoins, sous réserve, que les dispositions actuelles par moi acquises, des personnes que j'ai décidées à cette cession, ne changent pas d'idée et que les Autorités Officielles du Gouvernement ne refusent pas ce déplacement.

Si Non Vous dirait-elle avoir la bonté de ne pas entraver par ses pouvoirs, de me faire obtenir le consentement du Gouvernement et de la Commission des Monuments, etc, etc, pour me faire acheter et livrer ce tableau à une personne, très haut placée, à l'Etranger qui desire posséder ce tableau dans ses galeries et en veut donner la somme susnommée.

Cette personne m'a fait charger, de Vous faire ces questions comme aux autres Autorités Belges, après m'être assuré de la possibilité de pouvoir obtenir le tableau et ce dans le but de ne pas créer des désagréments entre le Gouvernement Belge et Elle, d'un autre côté, ne voulant pas subir un refus, Elle désire conserver pour le moment son incognito et il m'est bien défendu de citer son nom, avant de connaître la résolution de Votre Commission.

Esperant que vous voudrez bien honorer d'une réponse, à l'honneur, Monsieur, de Vous présenter mes civilités les plus distinguées

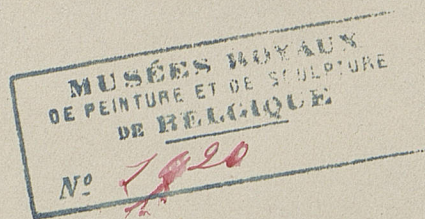
J. Mertx

Bruxelles, le 19 août 1879.

Musée Royal
d'antiquités d'armes
& d'artillerie.

n° 731.

Copie



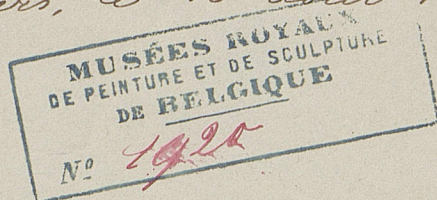
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer les pièces ci-jointes concernant un Christ en ivoire qui se trouve en la possession de M^r Dierickx, huissier à Anvers, et qui est attribué à Duquesnoy. La Commission de Surveillance étant d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer cet objet pour le Musée d'Antiquités, je crois, Monsieur le Ministre, qu'il serait convenable d'en référer à la Commission du Musée de peinture & de Sculpture.

Le Directeur-Conservateur,
(signé) Joste.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Amers, le 15 août 1879.



Copie.

Mon cher Monsieur Juste,

J'ai l'avantage de vous transmettre
sous ce pli le certificat concernant le Christ
par Duquesnoy.

M. Pitteurs qui l'a signé est
honorablement connu à Amers. M. M. le
Sénateur D'Hoanis, le Conseiller communal Félix
Ceulemans & Foulon, Administrateur de la
Succursale de la Banque nationale, d'après
la vendeuse, vous répondront de la moralité,
de la bonne foi & de l'honorabilité de M. Pitteurs.
Respectueusement, Monsieur, etc.

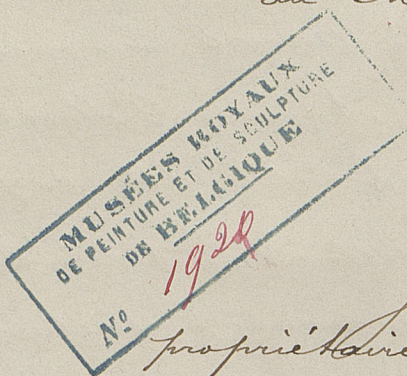
(signé) Dirichthof.

Anvers, le 19 juillet 1879.

Copie

A Monsieur Ch. Juste, Directeur-Conservateur
du Musée Royal d'Antiquités.

Monsieur,



J'ai le regret de vous informer que le
propriétaire du Christ en ivoire que vous avez vu à Anvers
a vainement cherché les documents de famille relatifs
à la belle sculpture en question, je me borne donc
à vous envoyer un écrit de M^r l'archiviste de la ville
d'Anvers ayant rapport à l'oeuvre qui vous est présentée
et aux détails historiques qui sont de tradition dans
la famille :

Traduction de la déclaration de M^r l'archiviste :

« Extrait des notices historiques de M^r P. Genard
« sur l'abbaye de St Michel.

« L'évêque de Nélis fut contraint de prendre la
« fuite en Italie & l'abbé Pooters devant se cacher
« pendant un laps de temps assez long, on raconte que
« ce vénérable vieillard pendant ces jours de terreur eut
« son unique recours à la prière, ce qui lui procurait
« par continuation de la consolation & du courage.
« Les familiers le trouvaient toujours avec une figure
« sereine agenouillé devant un Crucifix »

« Pour extrait conforme : Le secrétaire de la
« Commission provinciale des inscriptions monumentales
« & funéraires d'Anvers (signé) P. Genard »

Ce Christ provient de l'ordre des Prémontrés, ou
du Couvent à Anvers, il fut le seul objet sauvé par
les religieux lors de la dévotion de leur abbaye en
1793, comme étant le plus précieux objet qui se
trouvait en leur possession ; après ces événements, il est

resté encore pendant quelques temps entre les mains des
supérieurs qui ont fini par le vendre à la famille Dewilde
d'Anvers, M^r Dewilde père acquéreur de ce chef d'œuvre
était de son vivant fabricant de tabac, rue des douze
mois, à Anvers; il existe encore à Anvers, en ce moment,
un descendant de cette famille Monsieur Pettoers Jean
qui est veuf d'une demoiselle Dewilde, fille du prénommé
Dewilde et c'est par ce M^r Pettoers que le détenteur
actuel du Christ en question est devenu propriétaire de
ce chef d'œuvre qui d'après les traditions historiques est
le Christ de Duquesnoy qui fut donné comme la généralité
des objets d'art qui ornèrent jadis l'abbaye de St Michel
par l'archiduc Albert & qui lui-même, d'après l'histoire
reçut le Christ en question du sculpteur Duquesnoy, en 1616.
L'archiduc Albert récompensa l'artiste-donateur en
lui reconnaissant une pension viagère.

Le minimum du prix demandé est de Seize
mille francs, on est décidé de ne rien en rabattre,
l'œuvre valant comme vous l'avez pu constater d'abord.

D'après mon opinion personnelle & je puis
hardiment affirmer que je parle d'expérience, il n'y a
pas de plus beau Duquesnoy à trouver, il est sculpté
d'une seule pièce de la tête aux pieds et mesuré de la
même manière, c'est-à-dire de la tête au pied mesure
64 à 65 centimètres.

Je vous prie, Monsieur Juste, de présenter cette
^{pièce} admirable à la Commission & de recevoir l'assurance
de ma parfaite considération.

(signé) J. Dirickx.